

# Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

10 rue Saint Pierre  
72 120 SAINT CALAIS  
02 43 35 11 03  
[ccvba@cc-vba.com](mailto:ccvba@cc-vba.com)



Au 1er Janvier 2017, les Communautés de communes du Pays Calaisien et du Val de Braye se sont regroupées pour former la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

## COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :
  - Etude, création, réalisation de Zone d'Aménagement Concertée : sont considérées d'intérêt communautaire, les futures Z.A.C. d'une superficie d'au moins 15 hectares, où la mixité des fonctions sera respectée (logement, activités industrielles et équipement public). Les futures Z.A.C. pourront faire l'objet d'une convention publique d'aménagement entre la communauté de communes et un aménageur ;
  - Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.
- Accueil des gens du voyage :
  - Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs

## COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et du cadre de vie
  - Elaboration d'une politique logement social d'intérêt communal. Est considérée d'intérêt communal, la gestion des opérations d'acquisition-amélioration de logements situés : au 9 et 9 bis rue de la Tibergerie à Montaillé et 3 et 3ter Place de l'Eglise à Marolles-les-Saint-Calais
  - Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

## OBSERVATIONS

Le SCOT est en cours dans le cadre du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois (SCOT sur l'Huisne Sarthoise et la Vallée de la Braye et de l'Anille).